



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

artisans

Question écrite n° 47078

## Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les revendications de différentes associations de Haute-Savoie concernant les évolutions juridiques à apporter aux conditions de travail des conjoints de chefs d'entreprises artisanales, commerciales et de services. Ainsi, ces associations demandent notamment un raccourcissement du délai de carence de 15 jours pour les indemnités journalières, une déduction totale du BIC du salaire de la conjointe, la parité avec les salariés au regard de l'allocation parentale d'éducation et la prise en charge des jeunes jusqu'à 20 ans. Il lui demande de bien vouloir lui donner son point de vue sur l'ensemble de ces demandes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Claude Birraux](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 47078

**Rubrique :** Commerce et artisanat

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 mai 2000, page 3202